**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 81 (1989)

Heft: 4

**Titelseiten** 

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE SUISSE

Paraît six fois par an Nº 4 – 1989 – 81° année

## Femmes de l'USS: les documents d'un congrès

En mars de cette année, les femmes de l'USS se réunissaient en congrès. C'étaient les 9 et 10 mars, à Berne.

Un congrès qui s'est avéré particulièrement fructueux, comme le montrent les documents qui y furent arrêtés, après discussions nourries, et que nous publions ci-après.

Le premier document est celui des «Actions positives». Il s'agit essentiellement d'un catalogue, commenté et motivé, des principales mesures qui doivent permettre d'appliquer dans la réalité têtue des entreprises et, bien sûr, des syndicats aussi, le principe de l'égalité entre femmes et hommes. A l'heure où la loi (article constitutionnel sur l'égalité), déjà si maigre en soi, n'est guère parvenue depuis 1981 (entrée en vigueur de l'article précité) à trouver forme concrète, à l'heure où les tares d'une culture à forts relents machistes grèvent souvent très lourdement le principe de l'égalité à tout point de vue, ce document, précis et serré, constitue une sorte d'ultimatum bienvenu. Que ne faut-il, en effet, pour que les choses progressent en cette matière? Les leçons de l'histoire vers l'égalité sont assez explicites à ce sujet pour que nous n'ayons pas à en aligner les exemples indéniables. Ce thème devra être repris à l'occasion du prochain congrès de l'USS en 1990. En effet, impossible d'en arriver à l'égalité si les hommes n'ont pas reconnu eux-mêmes le bien-fondé d'une telle justification et rechignent à passer aux actes.

Le deuxième document que nous publions est celui des «Thèses sur le travail de nuit». Qui suit les actuels tressaillements internationaux (remise en cause de la Convention no 89 de l'OIT sur l'interdiction du travail nocturne des femmes dans l'industrie) et nationaux (révision en cours de la loi suisse sur le travail), qui sait aussi la pression intéressée que les milieux patronaux exercent dans le seul but d'éponger certains investissements et d'assurer des profits face auxquels la santé des travailleuses et travailleurs compte pour beurre, qui donc connaît déjà certains aspects de ce problème comprendra derechef l'importance de ce deuxième document. Outre les résolutions adoptées par les congressistes féminines, dont les